

La nouvelle stratégie nationale ne comporte aucune décision sur les pesticides ou l'agriculture

Cette nouvelle feuille de route réussira-t-elle là où les précédentes ont échoué? La troisième édition de la «stratégie nationale biodiversité 2030» (SNB), qui vise à mettre un terme à l'érosion du vivant d'ici à la fin de la décennie, a été officiellement lancée, lundi 27 novembre, avec plusieurs années de retard. En dévoilant les grandes lignes depuis Matignon, la première ministre, Elisabeth Borne, a rappelé l'enjeu de ce document: «*L'effondrement de la biodiversité est si fort, si rapide et si généralisé que la sixième extinction menace*», a résumé l'ancienne ministre de l'environnement.

Présentée comme «*l'un des piliers*» de la planification écologique, cette stratégie s'articule autour de quatre grands axes (réduire les pressions, restaurer la biodiversité, mobiliser les acteurs, renforcer les moyens), déclinés en 40 mesures et 200 actions. Lundi, les principales organisations de protection de la nature, mais aussi des représentants des chambres d'agriculture, des syndicats ou du patronat, ont salué un texte ambitieux, doté de moyens supplémentaires, tout en regrettant des zones d'ombre.

«Opérations coup de poing»

La SNB rappelle d'abord l'ambition, affichée dès 2019 par Emmanuel Macron, de placer 10% du territoire en protection forte (contre 4,2% aujourd'hui). Avec une nouveauté: jusqu'à présent, seules les activités minières sont exclues, par principe, de ces zones. A l'avenir, une mission sera chargée d'élargir la liste d'activités pouvant être interdites a priori dans ces espaces. Pour y être autorisées, elles devront démontrer qu'elles sont sans impact sur l'environnement.

«*Nous allons changer les règles et inverser la charge de la preuve*», a insisté le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu. La planification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables devra également prendre en compte les aires en protection forte. Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux, Allain Bougrain-Dubourg, a, lui, appelé à les «*sanctuariser*». «*On ne com-*

prendrait pas que l'on puisse avoir des activités de pêche, de chasse, des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques dans ces 10% en protection forte», a-t-il insisté.

Pour agir contre les principales menaces pesant sur la biodiversité (artificialisation des sols, pesticides, surexploitation des espèces...), le gouvernement confirme l'objectif de diviser par deux le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années, et annonce la baisse de 50% de la pollution lumineuse ou encore la résorption de toutes les anciennes décharges littorales. Sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, 500 «opérations coup de poing» sont annoncées d'ici à 2025, et une nouvelle cellule de lutte contre le trafic d'espèces au niveau national doit être lancée.

Pour d'autres causes majeures de déclin, l'exécutif renvoie à

d'autres textes en cours de négociation. C'est le cas pour les pesticides, qui relèvent de la nouvelle stratégie Ecophyto 2030, actuellement en consultation. Celle-ci réaffirme, en l'état, l'objectif de diviser par deux l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par rapport à la période 2015-2017 – une ambition que le gouvernement s'était engagé à atteindre en dix ans dès 2008. «*Le gouvernement renvoie à Ecophyto, alors que ce texte est totalement insuffisant*», déplore Jean-David Abel, responsable biodiversité à France Nature Environnement.

Le volet de la SNB portant sur la restauration des écosystèmes doit également évoluer au cours des prochains mois, pour intégrer les conclusions de la loi européenne sur le sujet, qui devrait être adoptée définitivement début 2024. Le texte rappelle d'ores et déjà les cibles visant à planter

un milliard d'arbres sur la décennie, à restaurer 50 000 hectares de zones humides d'ici à 2026 ou à gagner 50 000 kilomètres de linéaires de haies d'ici à 2030.

Sur l'agriculture, le gouvernement renvoie à la renégociation, en 2024, du plan stratégique national, le volet français de la politique agricole commune. «*L'agriculture est pudiquement représentée dans la stratégie, alors que l'on sait que, lorsqu'elle est trop intensive et chargée d'un cortège chimique, elle est la première cause de destruction de la biodiversité*», a regretté M. Bougrain-Dubourg. On espérait un grand plan pour changer de paradigme avec les agriculteurs.

«*Il manque au moins une personne à cette présentation: le ministre de l'agriculture et de la forêt*», a souligné Michaël Weber, président de la Fédération des parcs naturels régionaux et sénateur socialiste. Les représentants des cham-

bres d'agriculture ont, eux, salué des «*objectifs atteignables*» et une volonté «*de ne pas stigmatiser telle ou telle profession*».

Si plusieurs acteurs soulignent un problème de «*mise en cohérence*» entre la SNB et les différents textes auxquels elle renvoie, la secrétaire d'Etat à la biodiversité, Sarah El Haïry, entend peser sur les arbitrages. «*Si le secrétariat d'Etat est seul face à l'agriculture ou l'économie, ce n'est pas facile. Mais il n'est plus isolé: les sujets sont discutés en interministériel, avec une vigie qui est le secrétariat général à la planification [SGPE]*».

Pour éviter que ne se répète l'échec de la précédente stratégie – l'état de la biodiversité n'a cessé de se dégrader entre 2010 et 2020 –, l'Etat met notamment en avant une «*gouvernance nouvelle*», avec une «*administration pilote*» pour chaque action et le SGPE dans le rôle de la tour de contrôle.



La décharge de Dollemard, au Havre (Seine-Maritime), en 2019. Des travaux de dépollution sont en cours. JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REA

Les annonces concernant la question des subventions néfastes à la biodiversité n'ont pas convaincu

Chaque année, un état des lieux des progrès devra être réalisé, sur la base d'indicateurs précis.

Autre différence, des moyens financiers et humains en hausse accompagneront cette stratégie. Le gouvernement a rappelé que 1 milliard d'euros seraient consacrés à l'eau et à la biodiversité en 2024. Pour la première fois depuis vingt ans, 141 emplois seront également créés. «*On part de loin*», a toutefois reconnu Christophe Béchu.

Un «élan» et des «freins»

Surtout, les annonces concernant la question des subventions néfastes à la biodiversité n'ont pas convaincu l'ensemble des associations. La stratégie prévoit le lancement d'une mission réunissant les ministères de l'agriculture, de l'environnement et de l'économie pour travailler sur ce sujet et un plan de réorientation ou de suppression progressive doit ensuite être élaboré.

En novembre 2022, un rapport d'inspection estimait que les subventions dommageables représentaient un minimum de 10,2 milliards d'euros pour l'année, soit un montant 4,4 fois supérieur à celui des dépenses favorables à la biodiversité. Le soutien aux pratiques agricoles dommageables (6,7 milliards d'euros) et les aides favorisant l'artificialisation des sols (2,9 milliards) étaient montrés du doigt.

«*On connaît très bien les financements néfastes, il nous faut maintenant des mesures, il n'est plus l'heure de se mettre autour de la table*», a plaidé Allain Bougrain-Dubourg. On se dit qu'il y a un élan formidable, et en même temps on retrouve des freins que l'on connaît depuis si longtemps... ■

FERRINE MOUTERDE

A Rumilly, des «polluants éternels» dans le sang des habitants

Malgré des taux élevés de PFAS détectés dans l'eau de cette ville de Haute-Savoie dès 2017, les autorités n'ont ni agi ni informé la population

ENQUÊTE

Il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas génial d'avoir des PFAS dans le sang. La femme qui parle vient d'apprendre que des «polluants éternels» naviguent dans ses veines. Agée de 43 ans, Anne (son prénom a été changé) vit depuis toujours à Rumilly, une ville de Haute-Savoie devenue un «hot spot» de contamination aux PFAS, les substances per- et polyfluoroalkylées.

A la fin de l'été 2022, des concentrations élevées de l'un de ces composés ultratoxiques, le PFOA, étaient détectées par l'agence régionale de santé (ARS) dans les eaux souterraines, conduisant la municipalité à couper l'alimentation en eau de 12 000 habitants. Quels niveaux d'exposition au PFOA pour ces Rumilliens? Et quels dangers pour leur santé? Chargée de ce type de recherches, l'agence Santé publique France ne prévoit pas de mener d'étude d'imprégnation au niveau local.

Frustré par l'absence d'initiative des autorités pour répondre à ces questions, un professionnel de santé décide d'en avoir le cœur net. Avec l'appui de l'association

Agir ensemble pour Rumilly et l'Albanais (AERA), des tests sanguins sont effectués sur cinq femmes volontaires. Un échantillon trop limité pour avoir un caractère représentatif, reconnaît la petite association de trente membres, qui appelle de ses vœux «une vraie étude épidémiologique».

Avec 10,7 nanogrammes par millilitre (ng/ml), les taux de PFOA d'Anne sont du même ordre que ceux mesurés dans le sérum de Fabienne (son prénom a été changé), 47 ans, une autre habitante de Rumilly. Ces niveaux sont sept fois supérieurs à la concentration médiane de PFOA détectée au sein de la population générale en France (1,47 ng/ml) par l'étude Esteban en 2019. Ils dépassent aussi le niveau sanitaire indicatif fixé pour les femmes en âge de procréer (5 ng/ml) par l'Agence fédérale de l'environnement allemande en 2020. Si Anne se dit «surprise» et Fabienne «en colère», toutes deux expriment leur «inquiétude» pour la santé de leurs enfants et celle de la population.

«*Les PFAS sont des poisons multi-organes*», explique Philippe Grandjean, professeur émérite de médecine environnementale à l'univer-

Les données sur les eaux souterraines, note l'ARS, ne sont «pas soumises à une réglementation»

sité du Danemark du Sud et à l'école de santé publique Harvard T.H. Chan (Etats-Unis). Ils s'accumulent dans notre corps et provoquent une toxicité à de très faibles concentrations. Autre spécialiste mondial des PFAS, Tony Fletcher précise qu'il est difficile de «*convertir ces chiffres en risque ou en probabilité de maladie*». Pour cet épidémiologiste environnemental à la London School of Hygiene & Tropical Medicine, il est cependant «*préférable d'éviter toute exposition à l'origine de tels niveaux*», qu'il estime «*assez proches de ce que l'on pourrait attendre au vu des concentrations dans l'eau, de l'ordre de 100 ng/l*».

Très exactement: 114 ng/l de PFOA. C'est ce taux mesuré par

l'ARS en août 2022 dans le puits de Madrid, situé au sud de Rumilly, qui y avait déclenché la crise PFAS. Or, les autorités recherchent du PFOA dans ce puits depuis 2017 et en mesurent depuis 2018. Ce secret bien gardé se trouve dans une «étude hydrogéologique» réalisée début 2023 par le cabinet Socotec dans le cadre des recherches menées pour identifier l'origine de la contamination des eaux de la ville, obtenue par *Le Monde* grâce à une demande d'accès aux documents publics et mise en ligne depuis par l'ARS.

Tefal dans la ligne de mire

Plus de 177 ng/l en mai 2018, 221 ng/l en décembre 2019, etc. Ainsi, deux fois par an, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée trouvait dans ce puits une substance toxique qui faisait l'objet de poursuites judiciaires aux Etats-Unis depuis le tout début des années 2000. Mais rien ne s'est passé... jusqu'à 2022. «*S'ils recherchent du PFOA depuis 2017, ça fait bien longtemps qu'ils auraient dû donner l'alarme*», s'indigne AERA.

Ces mesures ont été effectuées dans le cadre d'un «suivi exploratoire» sur les eaux souterraines

mené à partir de 2017, explique l'ARS. Mais, précise-t-elle, les données ne sont «*pas soumises à une réglementation*». Pas de norme, pas de problème? «*S'il n'existe pas de limite de qualité réglementaire ou d'élément de suspicion, l'ARS n'assure pas de démarche proactive de consultation des résultats du suivi de l'Agence de l'eau*», poursuit-elle. Pourtant, il existait alors une valeur sanitaire maximale indicative de 75 ng/l, fixée en 2017 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Par contraste, l'Agence de protection environnementale aux Etats-Unis, l'EPA, a établi en mars un niveau maximum de contamination de 4 ng/l pour le PFOA.

Si l'origine de la pollution à Rumilly n'est toujours pas officiellement déterminée, l'entreprise Tefal est dans la ligne de mire. Son usine fabrique du matériel de cuisine comportant un revêtement antiadhésif en Teflon (ou PTFE) qui a fait la réputation de la marque. Le fait est connu: jusqu'à son interdiction par l'UE en 2020, le PFOA était employé dans le processus de fabrication de ce fluoropolymère. Dans un courriel, Tefal

«*conteste le fait d'être reconnu comme le seul acteur de la problématique PFAS sur Rumilly*», et désigne sans les nommer deux autres industriels. Or, les études historiques diligentées à la demande de la préfecture de Haute-Savoie par le fabricant d'équipements sportifs Salomon et les anciennes tanneries sur leurs propres activités industrielles à Rumilly n'ont, à ce jour, pas révélé l'usage de PFOA.

Ce dossier explosif se trouve également sur le bureau du tout nouveau maire de Rumilly, élu le 18 novembre. «*Je n'ai pas encore tous les éléments en main*», dit Christian Dulac, pour qui «*la priorité reste quoi qu'il en soit la santé publique*». Il est, selon lui, «*prématuré de porter plainte, même contre X, si nous voulons engager réellement un dialogue avec les différentes parties concernées*». Ce n'est pas l'avis de Fabienne: «*J'ai l'impression qu'on nous a menti, qu'on nous a caché des choses, c'est une honte!*» Elle, en revanche, se dit prête pour une action en justice. ■

STÉPHANE HOREL

Cette enquête a été menée en collaboration avec Le Dauphiné libéré et France 3 Rhône-Alpes.